



## suite a violence conjugale

Par **baby angel 40**, le **20/04/2020 à 16:59**

bonjour je vient vers vous cars entre moi et mon conjoint a ou des violences conjugal il a etait en garde a vous moi je ne pas porte plainte et le subtitut du procureur a interdit de rentre au domicile et de ne pas rentre en contact avec moi le jours d aujourd'hui on ne ensemble e on aimere quil revienne a la maison comment faire ? cordialment

Par **jodelariege**, le **20/04/2020 à 17:11**

bonjourrien à faire .... ou cherchez un homme plus gentil ... cela existe des hommes ,beaucoup,qui ne frappent pas leurs femmesle procureur cherche à vous protéger malgé vous; à éviter votre mort...le procureur peut poursuivre un homme violent meme si sa victime ne porte pas plainte ou retire sa plainte.....

Par **baby angel 40**, le **20/04/2020 à 17:13**

il a fait sa une fois dans sa vie. et je ne veut pas un autre homme se lui que je veut et je vais tu faire pour reste avec .

Par **jodelariege**, le **20/04/2020 à 17:18**

le procureur décide lui meme de la suite à donner ... donc il vous faut attendre...vous ne

pouvez rien faire d'autre

Par **baby angel 40**, le **20/04/2020** à **17:21**

il a interdit de rentre en contacte avec moi me ont parle comme me part message sachant que il a pas de casier est ce que il peut avoir quelque chose?